

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

#### Le nouveau rapport d'activité de Tracfin

### CHRONIQUE

Page 6

#### ■ Constitutionnel

Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Bertrand-Léo Combrade, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

#### Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(1<sup>er</sup> semestre 2017)

(1<sup>re</sup> partie)

### CULTURE

Page 23

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

#### Le vitrail d'Henri IV

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## Le nouveau rapport d'activité de Tracfin <sup>13783</sup>

Frédérique PERROTIN

La cellule française de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme a communiqué le bilan de ses activités en 2017. Il souligne la mobilisation durable et croissante des professionnels en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les fraudes aux finances publiques et le financement du terrorisme.

Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, a pour mission de recueillir, analyser et exploiter le renseignement financier. Le blanchiment est défini à l'article 324-1 du Code pénal comme un délit qui consiste à faciliter, par tout moyen, la justification mensongère de l'origine des biens ou des revenus de l'auteur d'un crime ou d'un délit ayant procuré à celui-ci un profit direct ou indirect. Constitue également un blanchiment, le fait d'apporter un concours à une opération de placement, de dissimulation ou de conversion du produit direct ou indirect d'un crime ou délit. Le délit de blanchiment est une infraction générale, distincte et autonome qui ne nécessite pas une plainte préalable de l'administration fiscale, il suffit que soient établis les éléments constitutifs de

l'infraction principale ayant procuré les sommes litigieuses. Tracfin est un service de renseignement placé sous l'autorité du ministère de l'Action et des Comptes publics. Il concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le service est chargé de recueillir, analyser et enrichir les déclarations de soupçons que les professionnels assujettis sont tenus, par la loi, de lui déclarer. Tracfin n'est pas habilité à recevoir et traiter les informations transmises par des particuliers. Le dispositif juridique actuel en vigueur en matière de lutte anti-blanchiment s'applique exclusivement aux professionnels déclarants soumis au Code monétaire et financier.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34